



COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année
2024

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice **2024** présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	7
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	12
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	14
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	14
2.3) Recettes d'exploitation	15
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	17
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	18
Les nouveaux abonnés au service d'assainissement sont tous raccordé à l'AEP. ... Erreur !	
Signet non défini.	
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	18
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	18
3.7) Interventions du délégataire	19
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	21
4.2) Etat de la dette.....	21
La Commune n'a aucun emprunt sur ce service.....	21
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	21
4.4) Durée d'extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2).....	21
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	22
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles24

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

À fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de Jonquières Saint Vincent.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société VEOLIA depuis le 01/07/2016 pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 30/06/2028. La délégation est un affermage. Avenant n°1 pour intégrer à l'inventaire la centrifugeuse et enlever la presse à boues, mais également pour ajuster l'efficience énergétique à respecter, en raison de la mise en œuvre d'une centrifugeuse plus énergivore .

Il existe un règlement du service d'assainissement des eaux usées qui a été approuvé par la Collectivité.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés		X
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	19,147 Km de canalisations
Relèvement des eaux usées	Néant.
Epuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 3 500 EH
Usagers desservis	1 501 usagers raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2024, 3 875 habitants raccordés à l'assainissement.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Branchements raccordés	2022	2023	2024	Variation N/ N+1
Nombre abonnements domestiques	1 453	1 470	1 501	2,11%
Nombre habitants	3 751	3 795	3 875	2,11%

L'évolution est constante depuis plusieurs années.

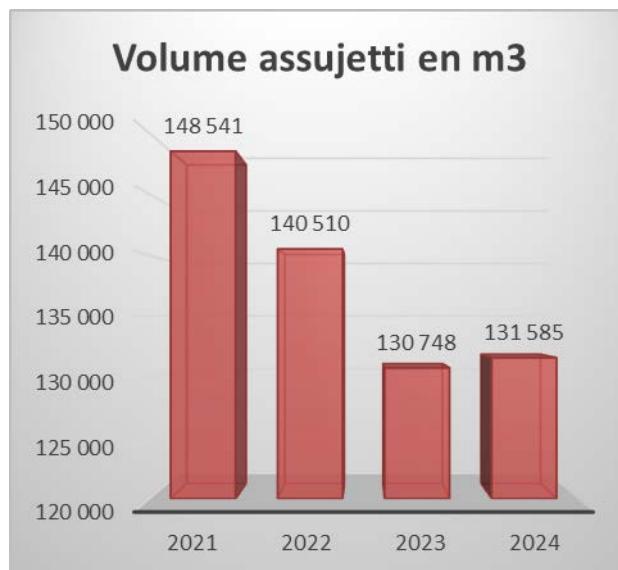
Branchements/abonnés	2021	2022	2023	2024	Variation en % N/N-1
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1 440	1 453	1 470	1 501	2,11%

Le nombre d'usagers assujettis a augmenté de 2.11 %, ce qui est légèrement supérieur à celui du service d'eau potable qui est à 1,6 %.



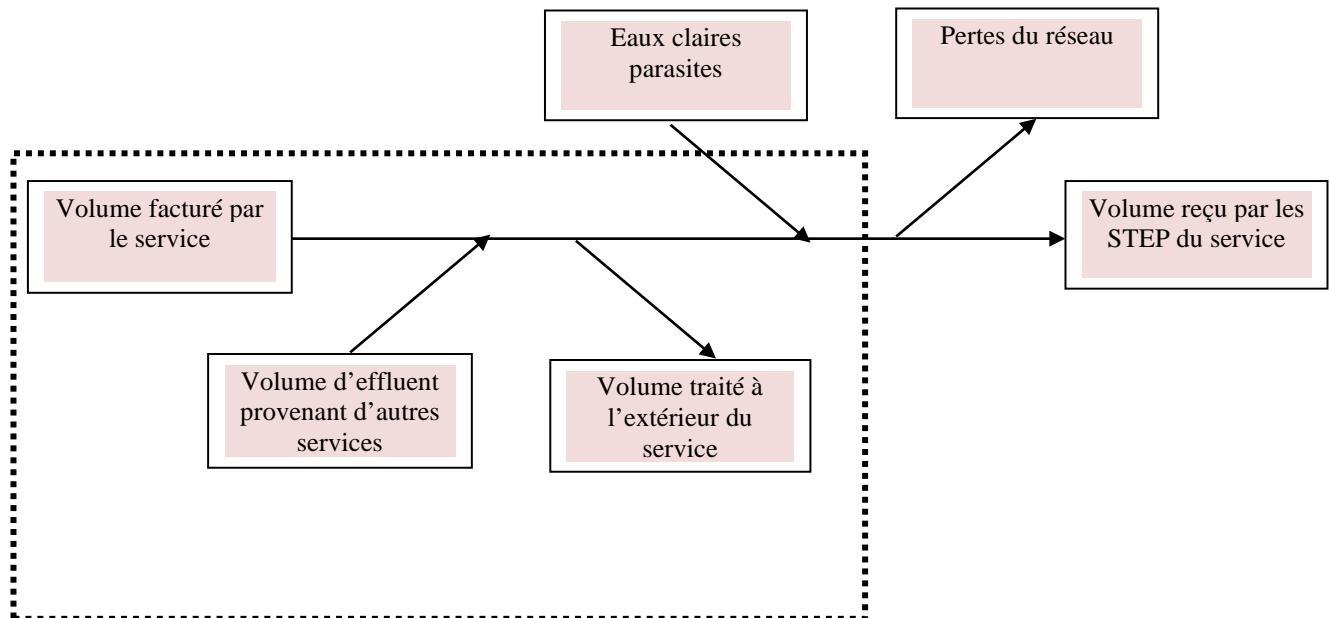
1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2021	2022	2023	2024	Variation en % N/N-1
Abonnés domestiques	148 541	140 510	130 748	131 585	0,64%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	
Total	148 541	140 510	130 748	131 585	0,64%



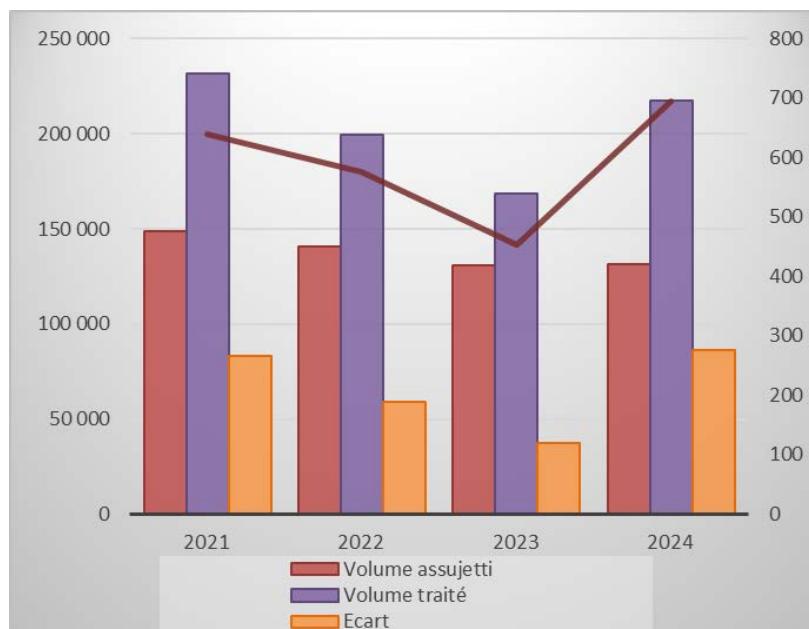
Les volumes assujettis ont augmenté de 0,64 % alors que les volumes facturés pour le service eau potable ont fortement baissé de presque 14 %.

Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Volume assujetti	148 541	140 510	130 748	131 585	0,64%
Volume traité	231 679	199 525	168 436	217 626	29,2%
Ecart	83 138	59 015	37 688	86 041	128,3%
Pluviométrie en mm	639	576	453	695	53,42%



Les volumes traités ont fortement augmenté, ceci en raison de la hausse de la pluviométrie. Le volume d'eaux parasites collectées par le réseau est donc toujours présent.

1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Linéaire (km) 2024	Variation En %
Réseau séparatif	19,147	19,147	19,147	0 %
Réseau unitaire	0	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Désignation	
Lieu implantation	Jonquières Saint Vincent
Capacité nominale	3 500 Equivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	1997
Charge nominale hydraulique	700 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	210 Kg/j
Niveau de rejet	E – NGL1
Milieu récepteur	Roubine le Grand Vallat



1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

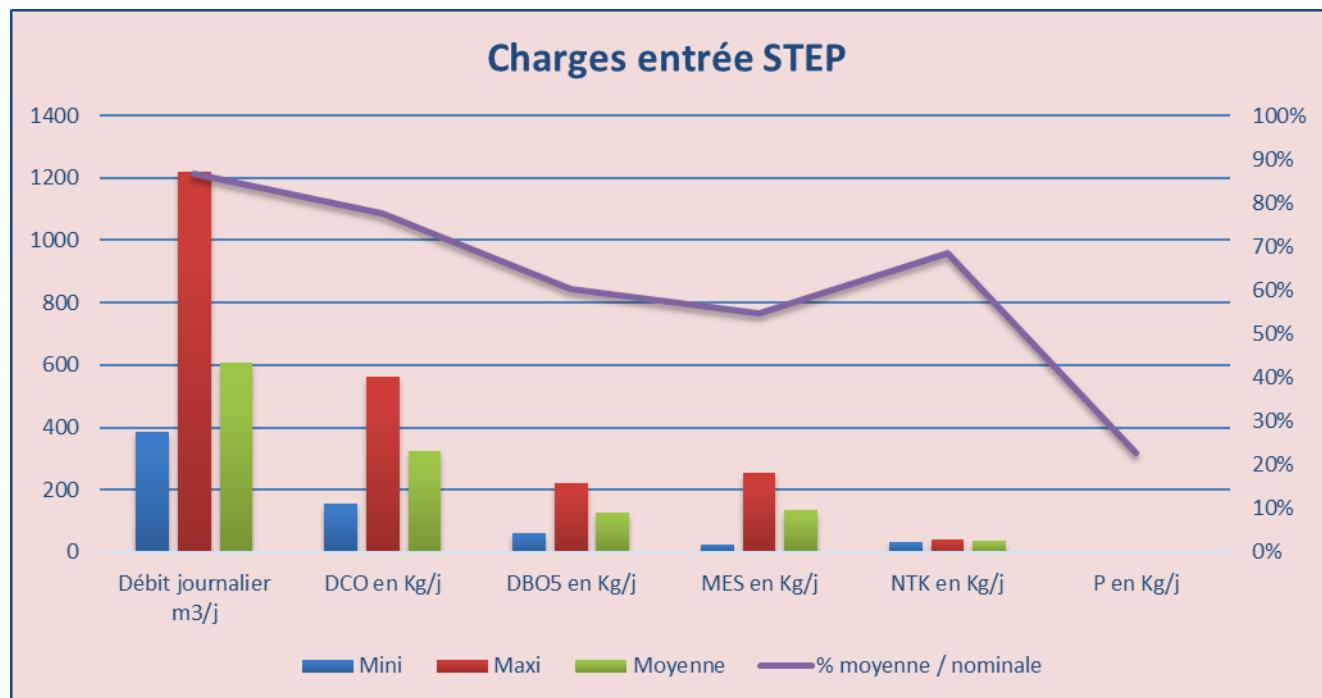
Arrêté d'autorisation de rejet en date du 07 Mars 1995 avec rejet dans le Grand Valat.

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO5	25
DCO	90
MES	35
NGL	20

Charges reçues

Valeurs sur l'année 2024 sur 2 bilans

STEP Jonquières	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	700	385	1220	606	87%
DCO en Kg/j	420	154	563	326	78%
DBO5 en Kg/j	210	60	220	126	60%
MES en Kg/j	245	26	256	134	55%
NTK en Kg/j	52	30,9	41,1	36	68%
P en Kg/j	14	2,5	3,9	3,2	23%



La charge hydraulique de la STEP reste sous la capacité nominale moyenne, mais on note un seul très faible dépassement en Mars. La charge en DCO dépasse en Mars la capacité de la STEP (563 pour 420) , même si elle reste en moyenne à 78 % de la charge nominale. Le volume déversé en tête, sans passer par la station, sur l'année s'élève à hauteur de **4 276 m³**, soit 1,97 % du volume entrant.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

Les boues de Jonquières sont déshydratées sur place puis envoyées sur des unités de compostage agréées.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	T	1,90	4,30	5,40	25,6%
Sables	T	18,5	15,5	12,5	-19,4%
Graisses	M3	19,0	28,0	22,0	-21,4%

Traitement et évacuation des boues	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
Tonnage total de boues produites en tonnes de matière sèche	45,8	46,6	50,1	7,5%

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh					
	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
STEP KWh	142 430	148 838	152 622	152 886	0,2%
Volume traité (m ³)	231 679	199 525	168 436	217 626	29,2%
Ramené au KWh/m ³					
Rapport STEP kWh/m ³	0,615	0,746	0,906	0,703	-22,5%

La consommation globale d'énergie électrique est de **152 886 kWh** soit comme en 2023, alors que le volume d'eau traité a augmenté de 29,6 %.

L'efficience énergétique maxi de 737 Wh/m³ traité n'est pas dépassé. (Engagement respecté)

2.TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

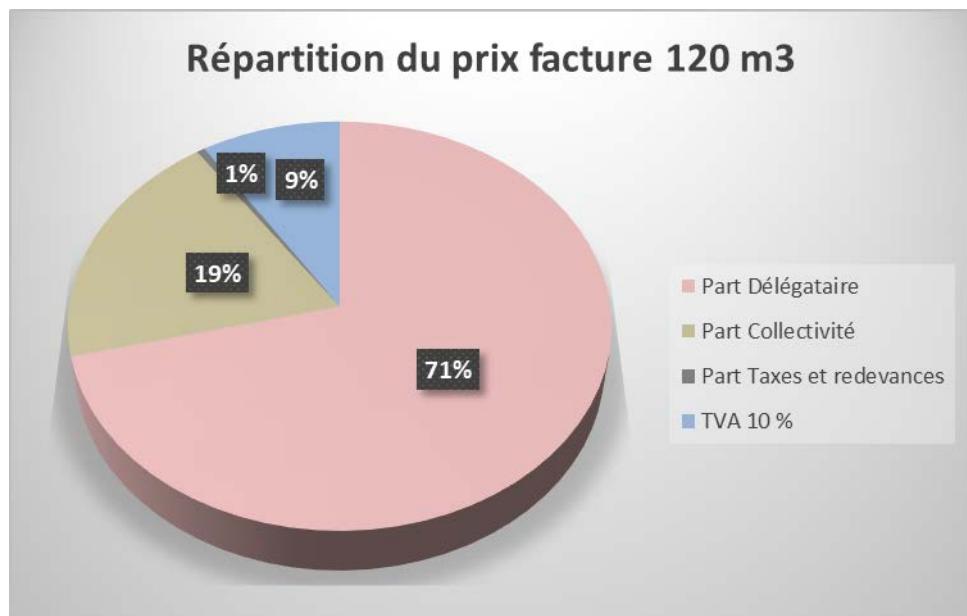
Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

Part Déléguataire Assainissement	2024	2025	Ecart	Proportion
Part fixe	51,97 €	47,82 €	-8,0%	
Part variable	1,0183 €	0,9370 €	-8,0%	32%
Sous-total 120 m3 HT	174,17 €	160,26 €	-8,0%	
Coût au m3	1,4514 €	1,3355 €		68%
Part Collectivité Assainissement	2024	2025	Ecart	
Part fixe	16,00 €	17,00 €	6,3%	
Part variable	0,2000 €	0,2200 €	10,0%	
Sous-total 120 m3 HT	40,00 €	43,40 €	8,5%	
Coût au m3	0,3333 €	0,3617 €		
Part Taxes et redevances	2024	2025	Ecart	
Modernisation des réseaux	0,1600 €		-100,0%	
Performance assainissement		0,0100 €		
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	1,20 €	-93,8%	
Total facture 120 m3	233,37 €	204,86 €	-12,2%	
Part fixe	67,97 €	64,82 €	-4,6%	
Part variable	165,40 €	140,04 €	-15,3%	
Total HT	233,37 €	204,86 €	-12,2%	
Coût au m3	1,9447 €	1,7072 €		
TVA 10 %	23,34 €	20,49 €		
TOTAL TTC	256,70 €	225,35 €		
Coût au m3	2,1392 €	1,8779 €		
Part Déléguataire	174,17	160,26	Ecart	
Part Collectivité	40,00	43,40	Ecart	
Part Taxes et redevances	19,20	1,20	Ecart	
TVA 10 %	23,34	20,49		
TOTAL TTC	256,70 €	225,35 €		
Coût au m3	2,1392 €	1,8779 €		

Comme pour le service Eau Potable, le tarif part délégataire connaît une baisse (- 8 %) en 2025 par rapport à 2024. Les taxes Agence de l'eau baissent fortement du fait de la suppression de la modernisation des réseaux.



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Part Collectivité	42 442 €	47 575 €	48 862 €	2,7%
Part Délégataire	193 124 €	191 364 €	196 493 €	2,7%
Part Agence de l'Eau	23 821 €	18 844 €	19 257 €	2,2%



3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	0
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	10
		TOTAL	120	94

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2023	2024	Variation en %
Taux de desserte global	94,4	94,52	0,13

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité bilans en %	100	100	100	100

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **50.1**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2024	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - **B** Fiable - **C** Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions	2022	2023	2023	Variation N/N-1
Désobstructions réseaux	10	10	14	40,0%
Désobstructions branchements	14	12	28	133,3%
Curage préventif réseau (ml)	4 288	3 484	2 643	-24,1%
Inspection caméra (ml)	0	303	60	-80,2%
Renouvellement branchements	0	3	0	

Le nombre de désobstructions a fortement augmenté ,alors que le linéaire de curage préventif a baissé .Prévoir de mieux cibler les secteurs récurrents.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Linéaire réseaux renouvelés en ml	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Rénovation du réseau rue Pieu Redon / rue de Bellegarde	700	484.559,82	42.564,00

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	0	0
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice		
Dont en intérêts		
Dont en capital		

La Commune n'a aucun emprunt sur ce service.

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2023	2024
Montant des amortissements	43.109,43	43.109,43
Montant des subventions transférables	13.619,37	13.619,37

4.4) Durée d'extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	-	-
Épargne brute annuelle en €	-	-
Durée d'extinction de la dette en années	-	-

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant TTC
Lutte contre les entrées d'eaux claires parasites météoriques	19.200,00

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Étude de construction d'une nouvelle station d'épuration

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2023	2024
Montant d'abandon de créance part fermière	0€	221.14 €
Nombre d'abandon de créance	0	4
Versement à un fonds de solidarité	0€	0€

6. NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Décomposition facture 120 m3 AEP +EU	1er Jan 2024	1er Jan 2025
Part délégataire		
Du service d'eau potable	160,72 €	152,17 €
De l'assainissement collectif	174,17 €	160,26 €
Part collectivité		
Pour le service d'eau potable	82,00 €	82,00 €
Pour l'assainissement collectif	40,00 €	43,40 €
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	34,80 €	
Redevance modernisation réseaux de collecte	19,20 €	
Consommation eau potable		51,60 €
Performance eau potable		1,20 €
Performance assainissement		1,20 €
Autre tiers		
Pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €
Pour l'assainissement collectif		
TVA		
Pour le service d'eau potable	15,92 €	16,44 €
Pour l'assainissement collectif	23,34 €	20,49 €
Total TTC		
Pour le service d'eau potable	305,44 €	315,41 €
Pour l'assainissement collectif	256,70 €	224,15 €
Total TTC global	562,14 €	539,56 €
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	4,68 €	4,50 €

7. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice N -1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 751 hab.	3 875 hab.
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Aucune	Aucune
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	256,70 €	256,70 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,4 %	94,52 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	64	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	46,6 T	50.1 T
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	221.14 €